



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
28-05-21	28-05-21	2021-11162

## 1. Intitulé du projet

CREATION D'UN PARKING VISITEURS - HISTORIAL DU POITOU - COMMUNE DE MONTS SUR GUESNES

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'un parking visiteurs composé de 83 places VL, 5 places bus, 4 places camping-car, 2 places PMR, 4 places véhicules électriques et 1 emplacement réservé pour les motos.

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un nouveau parking visiteurs sur une parcelle agricole de 4 220 m<sup>2</sup> et réalisation d'une voie d'accès à double sens de circulation sur 42.25 m pour relier le parking à l'allée des Marronniers, RD N°24, existante, sur la commune de MONTS SUR GUESNES.

## 4.2 Objectifs du projet

Sur la commune de MONTS SUR GUESNES, un HISTORIAL DU POITOU va ouvrir ses portes en avril 2022. Les travaux de cet HISTORIAL sont en cours.

Pour accueillir les visiteurs, la commune ne dispose pas d'espaces aménagés suffisants. C'est pourquoi, un parking doit être réalisé sur une surface de 4 220 m<sup>2</sup>, à proximité du site historique. Sa mise en service est également fixée en avril 2022.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux, concernant la réalisation du parking, sont prévus sur une durée de deux mois. Ils consistent en :

- la conception d'une voie d'accès de 5.50 m de large, revêtue d'un enrobé clair, avec un trottoir de 1.50m, en calcaire de part et d'autre;
- la création d'un parking sur une superficie de 4 220 m<sup>2</sup>. Situé dans le périmètre des monuments historiques, une attention particulière est portée sur le choix des matériaux pour le revêtement afin de conserver au maximum cet espace le plus naturel et le plus rustique possible en réponse aux exigences de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les matériaux retenus sont :

- du mélange terre-pierres pour la majorité du revêtement (2 500 m<sup>2</sup> correspondant aux emplacements VL);
- du stabilisé calcaire renforcé pour les places PMR, les véhicules électriques, l'emplacement des motos et l'allée piétonne (610 m<sup>2</sup>);
- de l'enrobé clair pour la voie d'accès (270 m<sup>2</sup>) et la zone exposée aux fortes contraintes par la giration des bus et des camping-cars (690 m<sup>2</sup>);
- de l'espace engazonné et des plantations d'arbres et d'arbustes (710 m<sup>2</sup>).

Ce projet prend en considération la gestion des eaux pluviales avec la réalisation de noues, l'infiltration de la majorité des eaux grâce à l'emploi du mélange terre-pierres sur plus de 50 % de la surface du parking. Toutefois, un réseau de collecte est nécessaire pour collecter les eaux de pluie issue de la zone revêtue en enrobé clair avec rejet au fossé existant situé le long du parking côté de la cité de la Mare.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation et l'entretien de ce parking sera assuré par la commune de MONTS SUR GUESNES.

Le nombre de visiteurs estimé est de 50 000 visiteurs par an.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis au permis d'aménager qui est en cours d'instruction auprès de l'Agence des Territoires de la Vienne.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la voie nouvelle	42.25 m
Largeur de chaussée	5.50 m
Largeur des trottoirs le long de cette nouvelle voie d'accès	1.50 m
Superficie du parking	4 220 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Allée des Marronniers  
86420 MONTS SUR GUESNES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

MONTS SUR GUESNES

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé à 5 km d'une ZNIEFF de type I et à 2.5 km d'une ZNIEFF de type II
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans les abords d'un monument historique. (Château de Monts sur Guesnes). C'est pourquoi, un travail en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France a été mené dès le début des investigations. Le projet est conçu conformément aux demandes et remarques formulées par ses soins.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE Aquifères
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Château de MONTES SUR GUESNES est classé monument historique. Le parking est situé à proximité.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement du parking visiteurs suit la pente du terrain naturel. Les matériaux excédentaires (terre végétale, déblais) seront remis en remblai pour l'aménagement des espaces engazonnés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation d'un mélange terre-pierres
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle retenue pour la création de ce nouveau parking visiteurs est la parcelle section AE 285, d'une superficie de 4 220 m <sup>2</sup> . C'est actuellement une parcelle agricole. La voie d'accès sera réalisée sur la parcelle AK 405, actuellement en espaces verts. L'aménagement de ce parking est conçu en respectant l'aspect rural et naturel du site avec des espaces verts, des plantations et des revêtements rustiques.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une augmentation du trafic est estimée par rapport à la situation existante (estimation de 50 000 visiteurs par an)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bruit et nuisances sonores générés par le trafic des véhicules estimé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sur le parking visiteurs, il est envisagé de l'éclairage public partiel. En effet, seront éclairés uniquement la zone fréquentée par les PMR située le long du bâtiment existant (ancienne caserne), le chemin d'accès reliant l'allée des Marronniers au Parking et l'allée piétonne reliant le parking à l'entrée de la ferme de l'HISTORIAL.</p> <p>Il n'est pas prévu d'éclairage sur l'ensemble du parking visiteurs pour limiter les nuisances visuelles et lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets d'eaux pluviales au fossé existant pour les parties revêtues et étanches. Pour la majorité du parking, infiltration à la parcelle grâce à l'emploi de matériaux drainants (mélange terre-pierre).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification de l'usage de la parcelle (parcelle agricole en une aire naturelle de stationnement)

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Un permis d'aménager est en cours d'instruction.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création du parking de l'Historial, considéré comme une aire de stationnement, sur la commune de MONTS SUR GUESNES, ne nécessite pas, selon nous, d'étude d'impact. En effet, ce projet consiste en la création d'une voie d'accès de 42,50 m uniquement et l'aménagement du parking sur une superficie de 4 220 m<sup>2</sup>. Cet aménagement est conçu pour respecter au maximum les lieux, les matériaux existants à proximité et l'aspect naturel et rustique du site. L'impact sur l'environnement semble être mineur.

Un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux (commune, propriétaires, exploitant, services de l'Etat, ...) a été réalisé dès le début des études et investigations et le sera jusqu'au parfait achèvement des travaux.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Données SIGORE
Plan de composition de l'ensemble du projet avec le relevé topographique et le projet coté
Coupes du projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

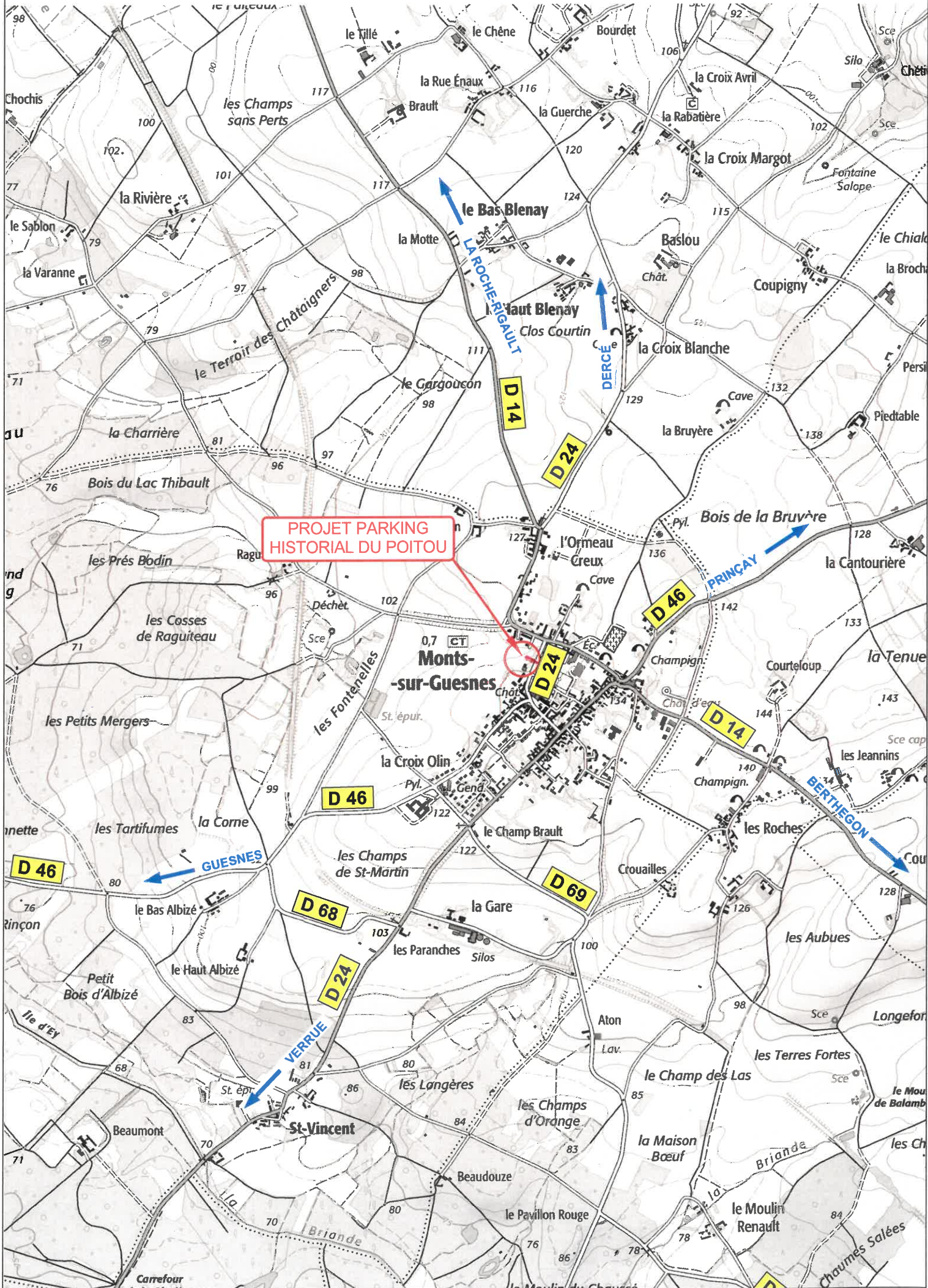


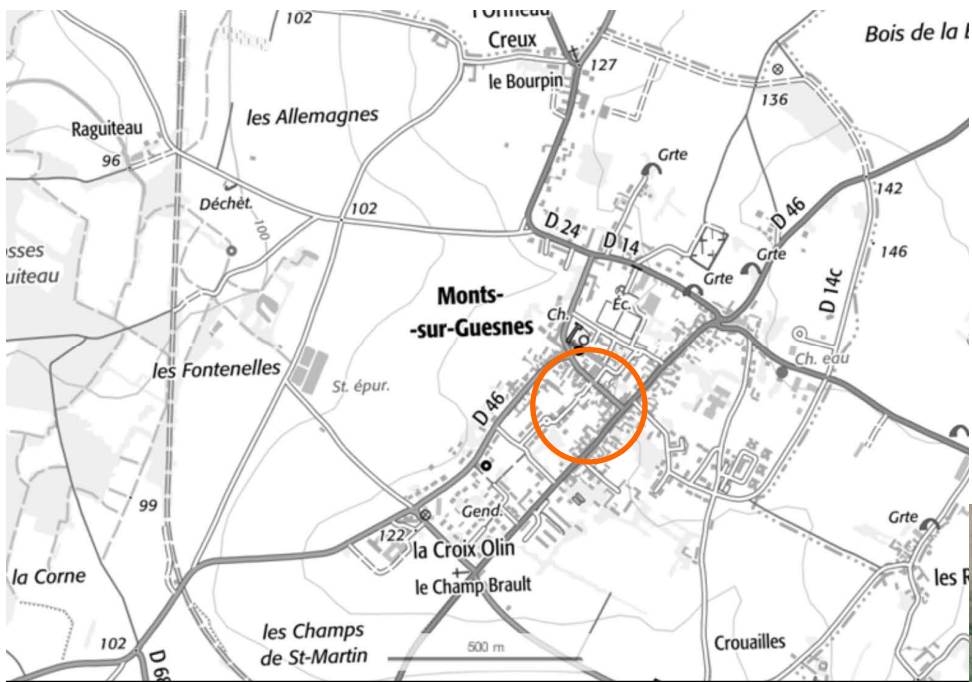
Fait à

CHASSEUIL-DU-POITOU

le,

Signature





VILLE DE MONTS SUR GUESNES





A) Vue depuis l'Allée des Marronniers



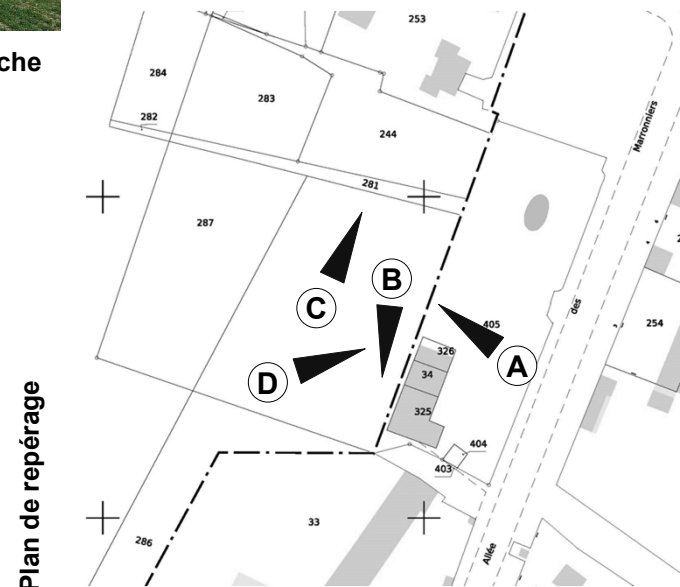
B) Vue terrain arrière ancien centre de secours



C) Vue environnement proche



D) Vue terrain arrière ancien centre de secours



Plan de repérage

PHOTOGRAPHIE DU SITE



E) Vue environnement proche vue arrière



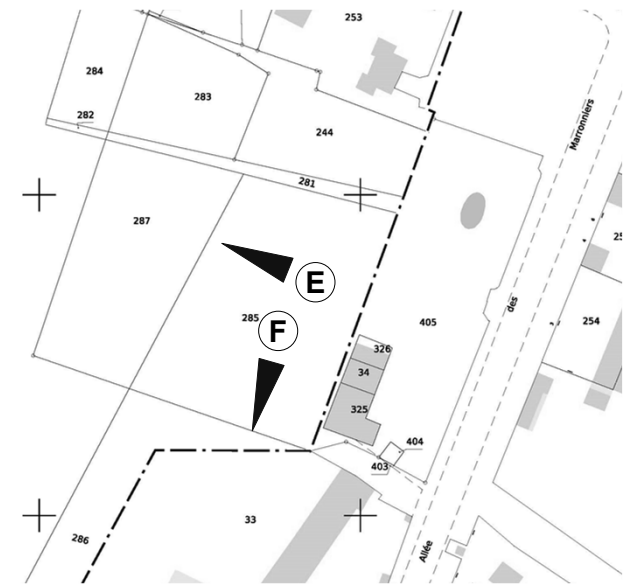
F) Vue environnement proche vue arrière



G) Vue depuis route



Plan de repérage



PHOTOGRAPHIE DU SITE



**Vue existante**



**Photo Montage**

**INSERTION DANS LE SITE**





**Vue existante**



**Photo Montage**

**INSERTION DANS LE SITE**

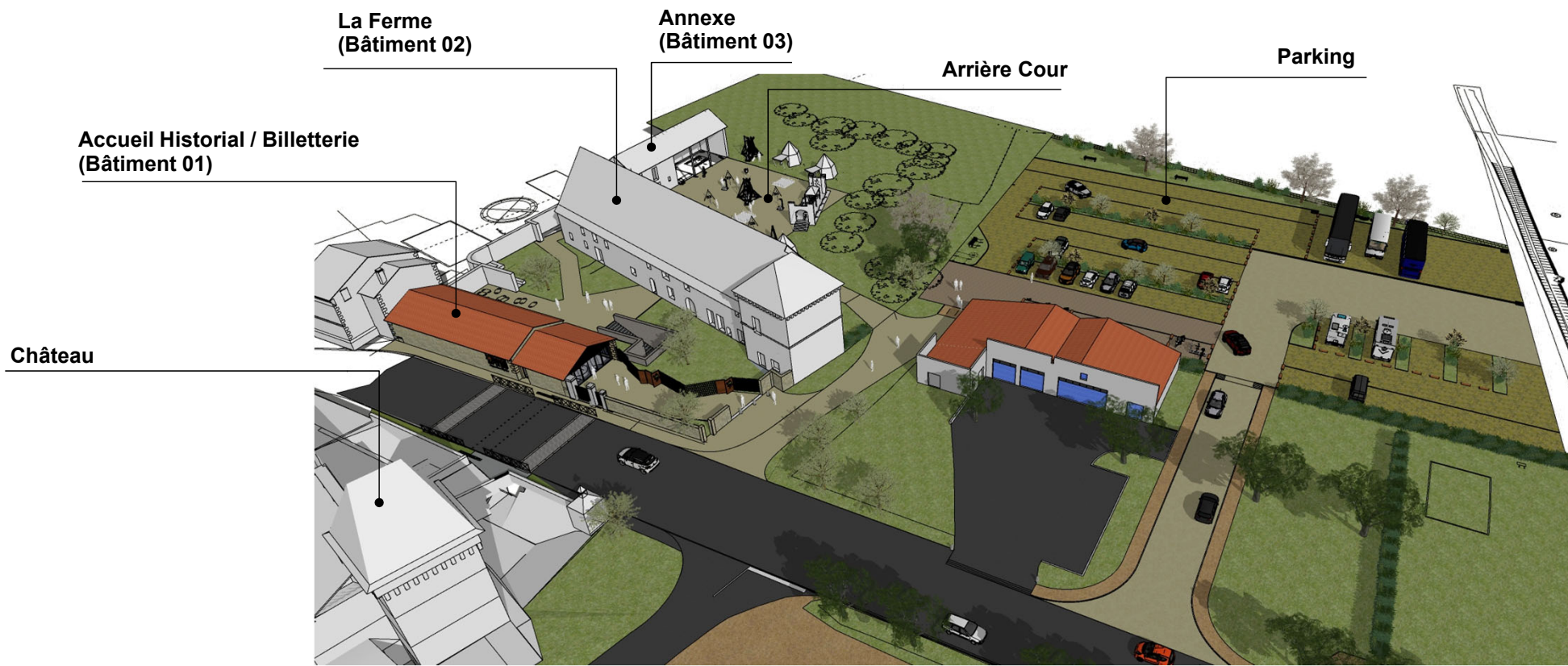


Vue existante



Photo Montage

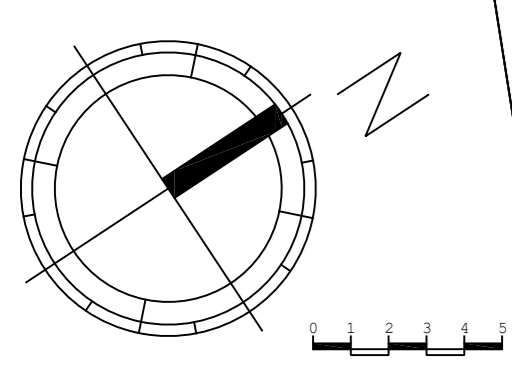
INSERTION DANS LE SITE





**CAPACITE :**  
 VL : 83 places  
 VL Electriques : 5 places  
 VL PMR : 2 places  
 Autocars : 5 places  
 Camping Cars : 4 places  
 Motos : 4 places

- Enrobés clairs
- Terre-Pierres
- Starmine
- Stabilisé calcaire
- Espaces verts
- Rondins bois



DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER / PARKING DE L'HISTORIAL DU POITOU

Maître d'ouvrage : DGAAT / Direction des Routes Subdivision de Châtelleraut 33 Avenue Alfred Nobel 86100 CHATELLERAULT	Adresse du Terrain : Allée des Marronniers 86420 MONTS-SUR-GUESNES	Date : 19.02.2021 Echelle : 1/200
AMENAGEMENT PARKING HISTORIAL		
PROJET		



DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

## Commune de MONTS-SUR-GUESNES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DES ROUTES

### Adresse

Département de la Vienne  
Direction des Routes  
Subdivision Châtellerault  
33 Avenue Alfred Nobel  
B.P. 20629  
86106 CHÂTELLERAULT cedex  
Tél. : 05-49-85-35-79

## PARKING DE L'HISTORIAL

N° Piece

PA5

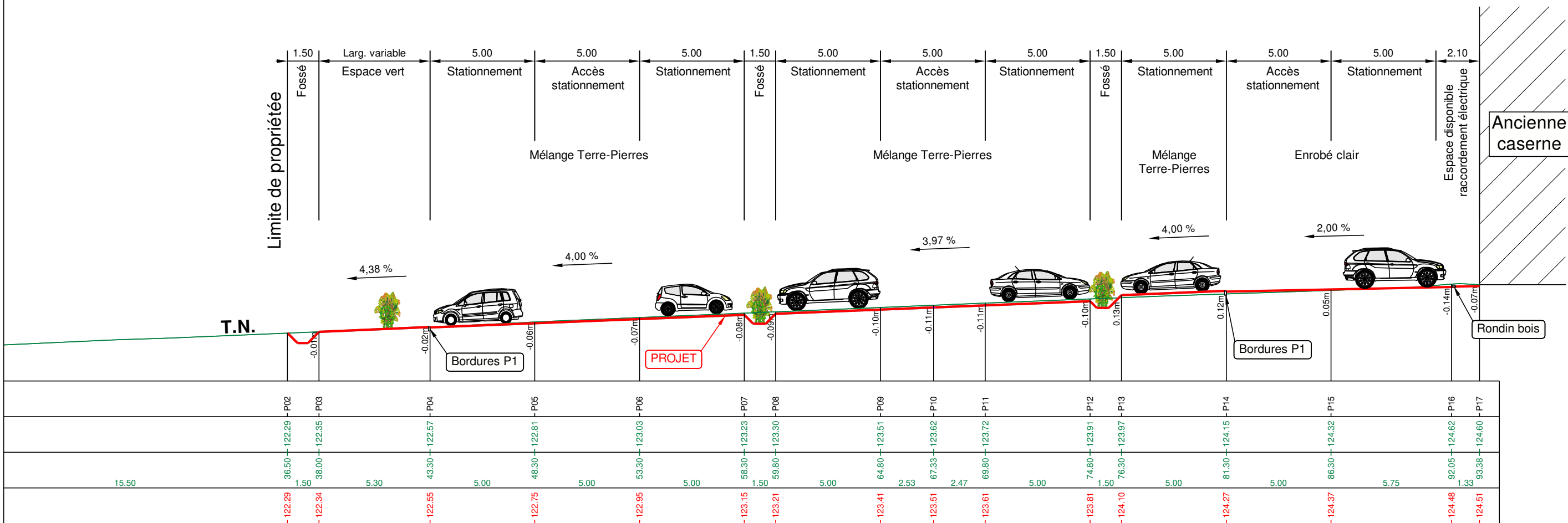
Indice:

Coupes détaillées

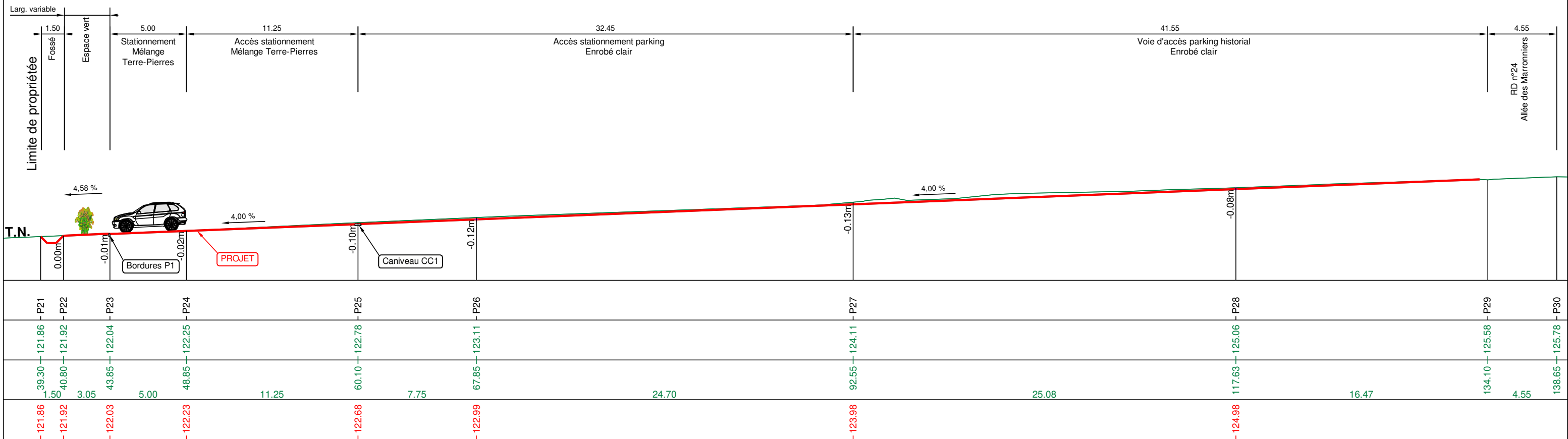
Echelles : 1 / 50 - 1 / 200 - 1 / 250

Directeur de la D.G.A.A du territoire : Jean-Paul GUILLON		Directeur des Routes : Jean-Louis BEAL		Responsable de la Subdivision : Bruno MARTIN	
Adjoint de la Subdivision : Karine FARRÉ kfarre@departement86.fr		Dessinateur : Jean-Michel AUDAX jmaudax@departement86.fr			
Plan créé le : 16 avril 2021			Réf Externe: -		
Indice:	Modifié le:	Modifications apportées:			
A					
B					
C					
D					

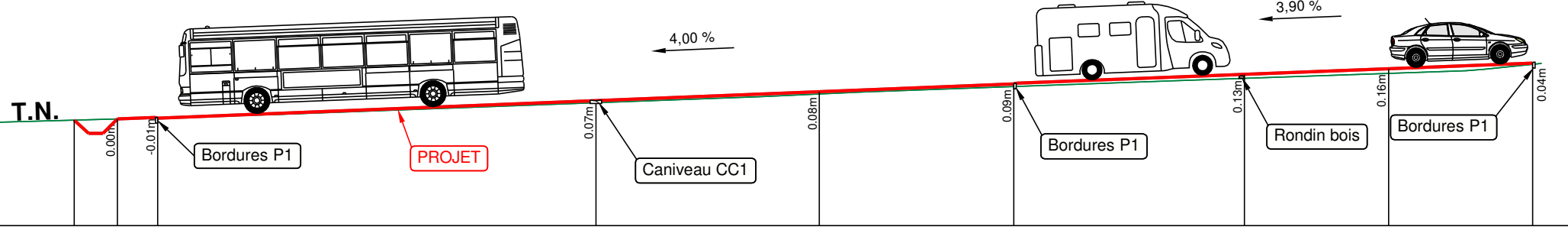
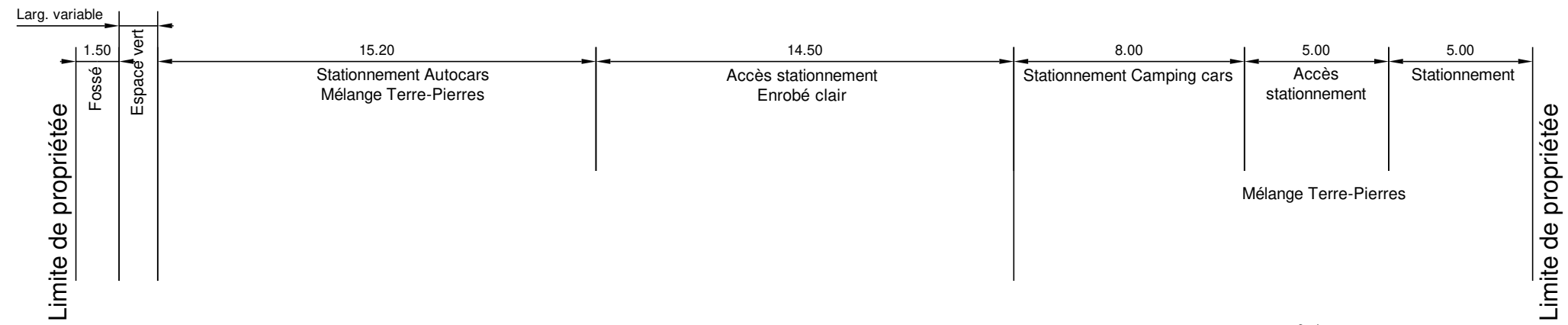
# Coupe A-A'



Coupe B-B'



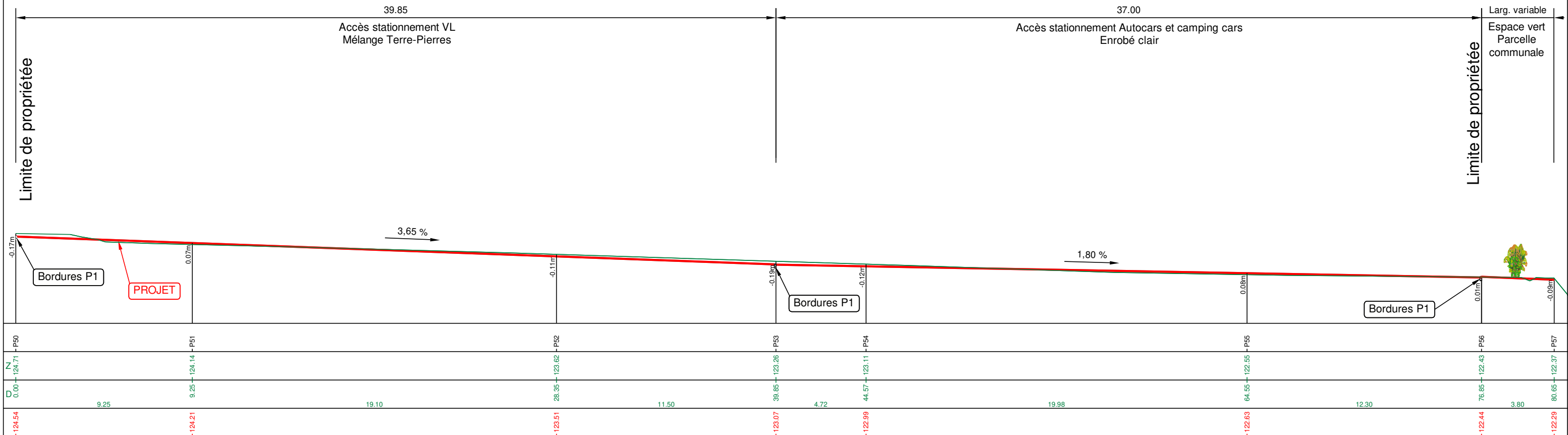
# Coupe C-C'



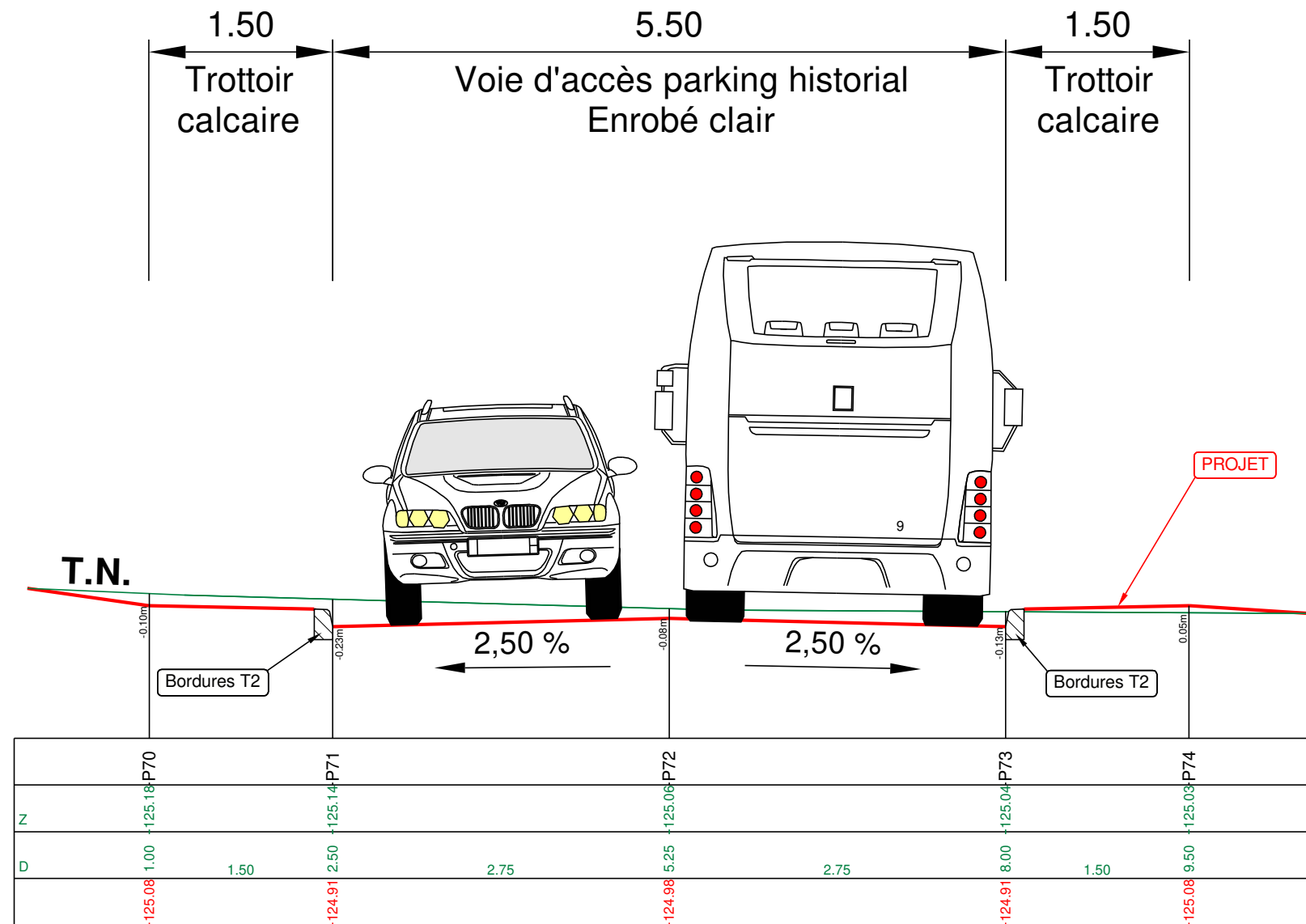
	P31	P32	P33	P34	P35	P36	P37	P38	P39
	42.50	44.00	45.40	60.60	68.35	75.10	83.10	88.10	93.10
	121.64	121.69	121.73	122.25	122.55	122.61	123.10	123.27	123.58
	20.10	1.50	1.40	15.20	7.75	6.75	8.00	5.00	5.00
	-121.64	-121.69	-121.71	-122.32	-122.63	-122.90	-123.23	-123.43	-123.62



# Coupe D-D'



Coupe E-E'



DIRECTION GENERALE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

**Commune de MONT-SUR-GUESNES**

**PARKING DE L'HISTORIAL**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DIRECTION DES ROUTES

Adresse  
Département de la Vienne  
Direction des Routes  
Subdivision Châtelleraut  
33 Avenue Alfred Nobel  
B.P. 20829  
86105 CHATELLERAUT cedex  
Tel. : 05-49-85-35-79

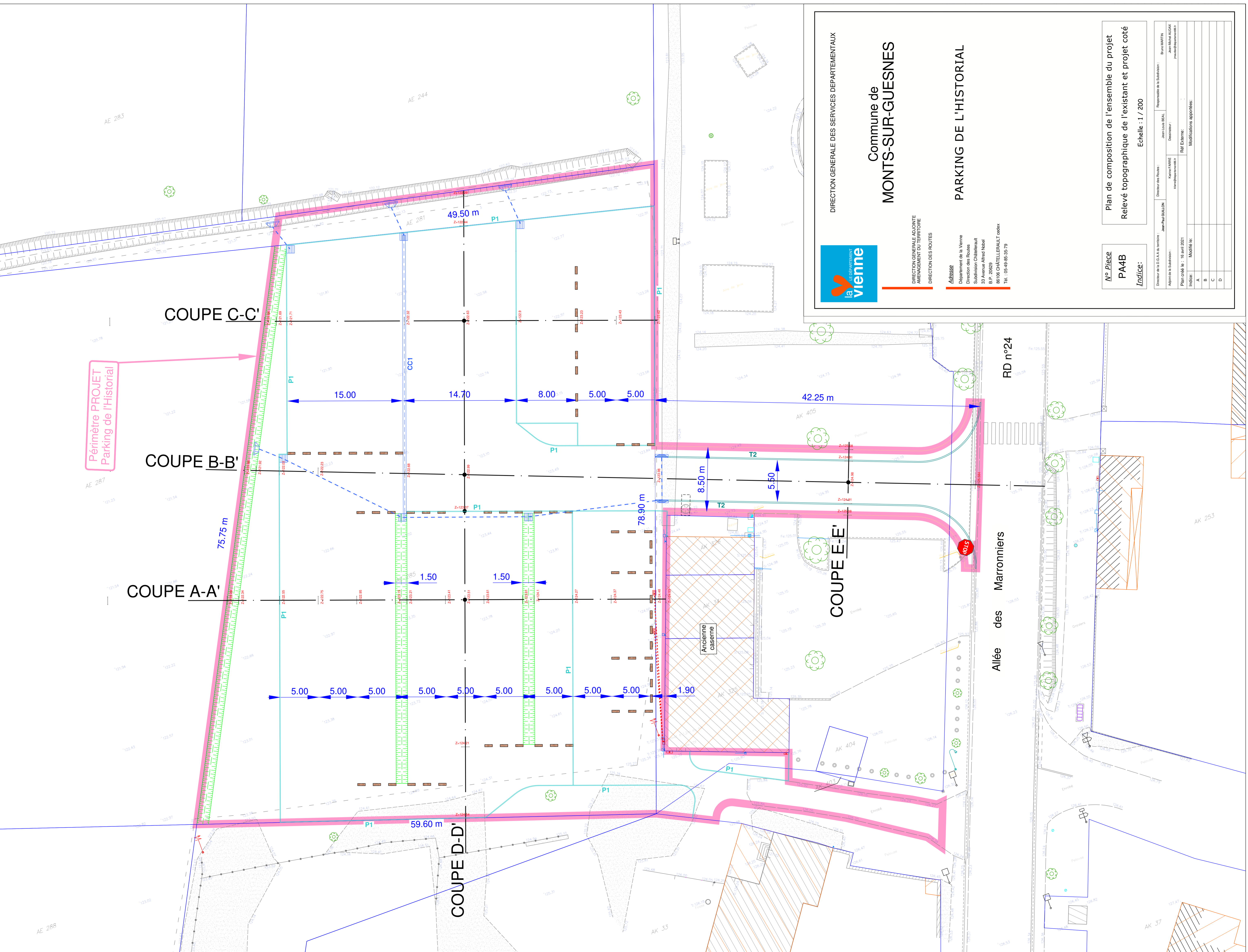
DIRECTEUR DES ROUTES : Jean-Paul GULLON  
RESPONSABLE DE LA SUBDIVISION : Bruno MARTIN  
DESSINATEUR : Jean-Michel ALIX  
MONTAGE/RELEVÉ : jma/mab

Plan créé le : 16 avril 2021  
Index : A B C D  
Modifié le :  
Modifications apportées :

N° Piece  
**PA4B**  
Indices:

Plan de composition de l'ensemble du projet  
Relevé topographique de l'existant et projet coté  
Echelle : 1 / 200

Périmètre PROJET  
Parking de l'Historial



COUPE A-A'

COUPE B-B'

COUPE C-C'

COUPE D-D'

COUPE E-E'

Ancienne caserne

RD n°24

Allée des Marronniers

AE 286

AE 287

AE 283

AE 244

AE 288

AK 33

AK 404

AK 405

AK 37

AK 253